DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de BRIGNOLES



Mairie de Régusse

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23 Télécopie : 04 94 70 18 74 ARRETE TEMPORAIRE
DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de Régusse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1;

VU la demande des Amis des Moulins,

VU le code de la voirie routière ;

Arrêté

<u>Article 1^{er}</u>: En raison de l'organisation du LOTO organisé par les Amis des Moulins, la circulation et le stationnement seront interdit sur le cours Alexandre Gariel le Lundi 15 Août 2022, de 14h00 à 20h00.

Article 2° : la signalisation sera mise place par le service technique de la commune et la sécurité sera assurée par la police municipale.

<u>Article 3°</u>: Madame le Maire et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 28 juillet 2022.

